

**RUBRIQUE 1: Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Article  
 Nom du produit : Security Check Paint Marker  
 Synonymes : Security Check Paint Marker - Black, Blue, Green, Red, White, Yellow, Orange, Purple

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.  
 Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LA-CO Industries, Inc.  
 1201 Pratt Boulevard  
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
 Phone: (847) 956-7600  
 Fax: (847) 956-9885  
 E-mail: customer\_service@laco.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS-US**

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage GHS-US**

Étiquetage non applicable

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)**

1,17 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)  
 1,17 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)  
 1,17 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
Butyl acetate	(N° CAS) 123-86-4	30.84 – 48.59 Black, Purple 30.87 – 48.47 Blue 30.87 – 48.66 Green 31.09 – 48.97 Red 29.57 – 46.47 White 30.18 – 47.43 Yellow 29.54 – 47.16 Orange 29.91 – 48.28 Pink 29.86 – 46.97 Gray 29.57 – 48.34 Brown	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7	5.05 – 6.32 White 1.21 – 1.51 Yellow 1.99 Pink 1.86 Purple 5.06 Gray 0.15 Brown	Carc. 2, H351

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Silicon dioxide (cristobalite)	(N° CAS) 14808-60-7	< 0.97 Black, Green, Purple < 0.96 Blue, Orange < 0.98 Red < 0.92 White < 0.94 Yellow < 1 Pink < 0.93 Gray < 1.02 Brown	Carc. 1A, H350
Carbon black	(N° CAS) 1333-86-4	0.62 - < 0.89 Black 0.12 - < 0.18 Gray 0.02 - < 0.04 Brown	Carc. 2, H351

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Grandes quantités : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Grandes quantités : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés, Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche.
- Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Après la reprise, rincez la zone avec de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Tenir hors de portée des enfants.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Security Check Paint Marker		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Butyl acetate (123-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	713 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	150 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	950 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	200 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	710 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	950 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	713 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	150 ppm
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	3,5 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3,5 mg/m <sup>3</sup>

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A4 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière totale), (note1)
<b>Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,025 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	(respirable dust)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	250 mpppc
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière respirable), (C2)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale.
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque adéquat.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Tenir hors de portée des enfants.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Variable
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 21 - 55 °C
Point d'ébullition	: > 35 °C
Point d'éclair	: 27,5 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: < 110 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1,2 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 7,5 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : ≈ 50 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë : Non classé

Butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 14112 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 21 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	10760 mg/kg de poids corporel

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,6 mg/m <sup>3</sup> 4 h

Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.

Titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Indications complémentaires	Cancérogène Inhalation de poussière.
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, as dust

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Carcinogenic to humans
-------------	----------------------------

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Security Check Paint Marker

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Carbon black (1333-86-4)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Security Check Paint Marker

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Security Check Paint Marker

Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
----------------	---

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, III

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle de transport (DOT) : Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base)

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN1263 Peintures, 3, III  
N° ONU (TDG) : UN1263  
TDG Désignation officielle de transport : Peintures  
Classes TMD danger primaire : 3 - Class 3 - Flammable Liquids  
Groupe d'emballage : III - Danger mineur

### Transport maritime

Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé au sens de la section 2.3.2.5 du code IMDG

### Transport aérien

N° ONU (IATA) : 1263  
Désignation officielle de transport (IATA) : PAINT  
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids  
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### Butyl acetate (123-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

CERCLA RQ : 5000 lb

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### Security Check Paint Marker

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

### 15.3. Les réglementations américaines

#### Security Check Paint Marker

Réglementations nationales ou locales : Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.  
Californie Prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.

#### Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

# Security Check Paint Marker

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Titanium dioxide (13463-67-7)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Butyl acetate (123-86-4)				
U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Emission Levels (ELs) U.S. - Idaho - Occupational Exposure Limits - Ceilings U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Substances U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances				

Carbon black (1333-86-4)				
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List				

Titanium dioxide (13463-67-7)				
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Substances U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - STELs				

Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)				
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List				

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).  
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.  
Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.  
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.  
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.



# Security Check Paint Marker

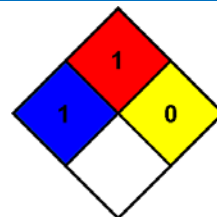
## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### Abréviations et acronymes:

ATE: estimation de toxicité aiguë
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
OSHA: Occupational Safety & Health Administration
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
TWA: Poids moyen
TSCA: Toxic Substances Control Act

- Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
- Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43017  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*